

Le 4 juillet 2016
4^{ème} réunion de 2016
Dossier de presse

Contacts presse :

Alexandra Trubat 03 25 42 50 81 alexandra.trubat-briguet@aube.fr
Pascale Morand 03 25 42 50 26 / 06 07 39 70 96 pascale.morand@aube.fr

Un protocole de financement de l'électrification de la ligne Paris-Bâle : tous les partenaires bientôt engagés.

(Rapport vert, page 1)

Un projet de protocole entre l'Etat, la SNCF et l'ensemble des collectivités desservies par la ligne ferroviaire Paris-Troyes, sur les sections Gretz-Troyes et Longueville-Provins définit les principes et les modalités de réalisation et de financement de l'électrification de la ligne Paris-Bâle. Ces signataires, dont le Département de l'Aube, s'engagent sur **un objectif, un calendrier, un phasage et une solidarité financière entre tous.**

L'apport du Département de l'Aube : 7 % du montant total

Le montant estimé de l'opération est passé de **270 millions d'euros** en 2015 à **320 millions d'euros** aujourd'hui.

Pour mémoire, en 2009, le Département a déjà décidé d'accompagner l'électrification sur la section entre Gretz-Armanvilliers et Troyes à concurrence de **17,5 millions d'euros**. Depuis 2010, le Département a également participé financièrement aux études réalisées à hauteur de **1 297 000 euros**.

La signature de ce protocole l'engage, ainsi que tous les autres partenaires, sur des clés de financement dont les montants sont exprimés en pourcentage : **la participation du Département est fixée à 7% du montant total de l'opération**, déduction faite de la participation de SNCF-Réseau fixée forfaitairement à 20 millions d'euros.

Les autres financeurs sont :

- l'Etat, par l'intermédiaire du Secrétariat d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche ;
- SNCF Réseau ;
- les Régions Grand Est et Ile-de-France ;
- les Départements de l'Aube et de Seine-et-Marne ;
- la communauté d'agglomération du Grand Troyes ;
- les Villes de Nogent-sur-Seine, de Romilly-sur-Seine et de Troyes ;
- les Communautés de communes du Nogentais et des Portes de Romilly-sur-Seine

Un chantier en deux phases

Les travaux devraient s'effectuer de 2016 à 2022 (selon l'hypothèse de réalisation de travaux) en deux phases :

- **Phase 1** : des travaux d'électrification des sections Gretz-Armanvilliers – Longueville -Nogent-sur-Seine et de l'antenne de Longueville-Provins ainsi que les travaux préparatoires à l'électrification de la section Nogent-sur-Seine - Troyes dans le périmètre des gares de Romilly-sur-Seine et de Troyes avec une mise en service prévu en 2021.
- **Phase 2** : phase d'électrification des sections Nogent-sur-Seine – Troyes avec une mise en service prévue en 2022.

A noter que ces deux phases vont se chevaucher.

Des garanties attendues par le Département

Ce projet de protocole constitue donc une avancée dans le dossier de l'électrification de la ligne Paris-Bâle. Il sera complété d'une convention de financement à négocier avec l'ensemble des partenaires. Néanmoins, le Département reste vigilant quant à la réalisation de la deuxième phase des travaux. Il souhaite obtenir des garanties intangibles sur la participation des co-financeurs.

Lacs de la Forêt d'Orient : le temps de travail est adapté pour les agents des bords d'eau

(Rapport bleu, page 73)

Depuis le 1^{er} juillet 2016, le Département de l'Aube est devenu le **seul gestionnaire** des bords d'eau et de leurs équipements. Par conséquent, les agents du Service littoral du Parc naturel de la Forêt d'Orient, jusqu'alors en charge de la gestion des bords d'eau et de leurs équipements (ports, plages, accueil, etc.), se sont vus proposer d'intégrer les effectifs départementaux de façon permanente et ainsi de conserver leur position, leurs droits et intérêts. Ils sont donc désormais placés sous la responsabilité du Président du Conseil départemental.

S'adapte aux activités saisonnières des Lacs de la Forêt d'Orient

Un **aménagement du temps de travail** de ces agents a été nécessaire pour assurer la continuité du service. Les activités des bords d'eau sont par nature très saisonnières. Il est donc nécessaire d'adapter, en conséquence, le règlement du temps et l'organisation du travail du Département. Ces activités recouvrent deux secteurs différents :

- un secteur d'entretien paysager, et d'entretien de voiries et dépendance, et des activités portuaires ;
- un secteur d'accueil, d'information et d'orientation des plaisanciers dans les deux Capitaineries de Dienville et Mesnil-Saint-Père.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins de la saison touristique, 19 agents saisonniers ont également été recrutés notamment pour la surveillance des plages. Il s'agit de sauveteurs-aquatiques.

Le Département de l'Aube, seul gestionnaire des Lacs de la Forêt d'Orient

Pour rappel, le Département de l'Aube, à travers ses investissements et son aide au fonctionnement du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PNRFO), est un acteur historique majeur qui contribue depuis des décennies à l'animation touristique et sportive des trois lacs de la forêt d'Orient (lacs d'Orient, d'Amance et du Temple).

Dans un souci de rationalisation et afin d'améliorer la qualité des prestations offertes autour des lacs, le Département, en concertation avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du PNRFO, assure désormais seul la gestion des bords d'eau et de leurs équipements à compter du 1er juillet 2016. Une démarche cohérente qui devrait permettre au Département de mieux coordonner l'ensemble des activités sur et autour des lacs.

Il est donc responsable de :

- la gestion des activités nautiques et portuaires ainsi que de l'accueil du public
- l'entretien, dans leur intégralité, des sites de Mesnil-Saint-Père, Dienville, Géraudot et Lusigny-sur-Barse
- la gestion foncière et locative des bords d'eau
- et du personnel actuel volontaire pour rejoindre les effectifs départementaux

De l'Aube, berceau des Templiers, à Tomar (Portugal) : la « Route européenne des Templiers » en projet

(Rapport jaune, page 1)

Le Département de l'Aube souhaite s'engager aux côtés de la ville de Tomar dans la création d'un Itinéraire culturel européen (ICE). Cette « **Route européenne des Templiers** » relierait la France au Portugal.

Plus précisément, **l'Aube en serait le point de départ et Tomar l'arrivée**. En effet, c'est dans l'Aube que l'ordre du Temple prend naissance avec Hugues de Payns, tandis que c'est à Tomar au Portugal qu'il s'y développe et prospère. Ainsi Tomar, avec son château, représente, comme la majorité des commanderies de la péninsule ibérique, le « front » de la Reconquista. En revanche, avec leurs commanderies rurales et leurs comptoirs commerciaux urbains, les commanderies de Champagne apparaissent comme la logistique de « l'arrière » des Croisades : à l'image de la Commanderie d'Avallieur.

Une dualité complémentaire sur laquelle peut s'appuyer cette nouvelle offre touristique d'itinéraire, en intégrant d'autres sites français et européens.

Une suite logique de « l'année des Templiers » dans l'Aube (2012)

Ce projet de « **Route européenne des templiers** » s'inscrit également dans la continuité de la politique patrimoniale du Département. En 2012, il a consacré son année culturelle aux Templiers, dont l'événement central était **l'exposition « Templiers, une histoire, notre trésor »**. C'est d'ailleurs à cette occasion que des liens se sont tissés avec les représentants du site templier portugais de Tomar, considéré comme le quartier général des Templiers au Portugal.

Objectif : décrocher le label ICE

Le Département de l'Aube approuve donc le principe de cet itinéraire qui pourrait bénéficier du **label ICE (Itinéraire culturel européen)** du Conseil de l'Europe. Lancé en 1987, le programme des Itinéraires Culturels Européens a pour objectif de montrer que le patrimoine et la culture des différents pays européens contribuent au patrimoine culturel commun.

Afin de décrocher ce label ICE, **une association** sera créée entre les membres fondateurs (le Département de l'Aube et Tomar), ainsi qu'avec les acteurs publics et privés européens concernés par la « **Route européennes des Templiers** ». Et pour répondre aux exigences du label, **un programme est en cours d'élaboration**. Il a pour ambition de « *mettre en réseau les acteurs du tourisme et les scientifiques autour du thème Templier, afin de vulgariser les faits historiques et de structurer l'offre autour de ce patrimoine culturel* ».

L'objectif affiché est d'obtenir le label ICE d'ici avril-mai 2017.

Bilan des marchés, accords-cadres et avenants passés en 2015

(Rapport bleu, page 2)

Chaque année, un bilan complet des marchés, des accords-cadres et des avenants passés est dressé. Pour l'année 2015, en voici les principaux chiffres :

En 2015, le Département de l'Aube a passé **8 743 marchés publics** pour un **montant total ferme de 26 194 252 euros HT** et de **248 873 euros HT pour les tranches conditionnelles**, montants auxquels il faut ajouter les montants cumulés maximum de 647 743 euros HT des marchés à bons de commande, sur leur durée totale. Les 22 marchés à bons de commande passés sans montant minimum ni maximum sont estimés à 5 634 333 euros HT sur leur durée totale soit, dans la majorité des cas, 4 ans.

L'augmentation du nombre de marchés passés en 2015, par rapport à 2014 (7 030 marchés publics), s'explique par une sensibilisation réalisée auprès des services qui les oblige désormais à enregistrer tous les marchés. Tandis que la baisse de leur montant s'inscrit dans la démarche de maîtrise des coûts entrepris par le Département.

Près de 60% des marchés publics passés avec des entreprises locales

Ces **8 743 marchés publics** ont été attribués à **2 014 entreprises différentes originaires de 80 départements français et de 7 pays étrangers**. Plus de 90% de ces entreprises sont des PME.

Et parmi elles, **831 sont des entreprises aubois** issues de 138 communes aubois différentes. Le Département leur a attribué **5 835 marchés** pour un **montant total ferme de 16 754 709, euros HT** et de **157 991 euros HT en tranches conditionnelles**, montants auxquels il faut ajouter les montants cumulés maximum de 222 743 euros HT des marchés à bons de commande.

Le montant total de ces 5 835 marchés représente 86,85% du montant des marchés attribués à des entreprises champardennaises et **59,30% du montant total de l'ensemble des marchés passés en 2015**.

Un prix pour le délai de paiement

A noter enfin que le délai de paiement du Département de l'Aube pour l'exécution de ces marchés est meilleur que les moyennes nationales et départementales de 2014 et 2015.

Avec 19,50 jours en moyenne de délai de paiement, le Département de l'Aube s'est vu attribuer en 2015 **le prix des délais de paiement** décerné sous le haut patronage du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, dans la catégorie « territoire/hôpitaux »